

Aquaculteurs : appel à projet sur l'innovation



© 2019 Les Echos Publishing

Les produits aquacoles (huîtres, moules, carpes...) séduisent de nombreux consommateurs surtout lorsqu'ils sont produits dans le respect « des règles en matière de protection de l'environnement ». C'est la raison pour laquelle la France et l'Union européenne soutiennent des projets favorisant l'amélioration de ces pratiques et le déploiement de procédés innovants de transformation des produits de l'aquaculture. À ce titre, un appel à projet « Innovation Aquaculture 2019 » vient d'être lancé. Il s'adresse aux entreprises, organisations professionnelles et organismes scientifiques et techniques du secteur. Les dossiers visant à « améliorer la durabilité environnementale des exploitations aquacoles pour réduire leur incidence sur l'environnement et leur dépendance aux conditions du milieu sont particulièrement attendus », précise FranceAgriMer dans son communiqué de presse du 5 avril 2019.

17 millions d'euros déjà distribués

3 premiers appels à projet ont déjà été engagés depuis 2016. Ils ont permis de distribuer pas moins de 17 millions d'euros sur une quarantaine de projets. « Les dossiers déposés concernent toutes les productions, salmonidés, poissons marins, coquillages, espèces d'eau douce, algues, et traitent d'enjeux variés pour les filières concernées, des modes de

production à la sélection génétique, ou encore la diversification des productions, tant en métropole que dans les outre-mer. Des premiers résultats prometteurs sont déjà à mettre au crédit de ces projets », précise FranceAgriMer.

Les aides financières octroyées en la matière peuvent couvrir de 30 % à 80 % des dépenses éligibles suivant la situation du porteur de projet. Les dossiers doivent être déposés auprès de FranceAgriMer le 31 mai 2019 au plus tard. La sélection aura lieu en novembre prochain.

En pratique : le cahier des charges de l'appel à projet du fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche (FEAMP) ainsi que les documents à produire pour constituer un dossier sont disponibles sur [ce site](#) à la rubrique Mesures nationales/ Mesure 47 : innovation (aquaculture).

© 2019 Les Echos Publishing